Département
des Hauts-de-Seine

Vallée Sud
Grand Paris

Nombre de Conseillers en exercice.....80

N°: CT2026/066

Objet : Désignation des membres de la Conférence Intercommunale du Logement de Vallée Sud - Grand Paris (CIL)

Publié le 05/06/26

Date de réception préfecture : 05/06/26

Accusé de réception en préfecture : 92-200057966-20260527-lmc1CT2026_066-DE-1-1

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2026

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2026, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h45 Maison des Arts, 1 Place Jane Rhodes, 92350 Le Plessis-Robinson sous la présidence de Monsieur Carl SEGAUD, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Carl SEGAUD, Mme Aude NODÉ-LANGLOIS, M. Philippe LAURENT, Mme Nadège AZZAZ, M. Etienne LENGEREAU, Mme Hélène CILLIÈRES, M. Yves COSCAS, Mme Sonia FIGUERES, M. Patrick DONATH, M. Benoit BLOT, M. Gilles MERGY, Mme Mariam SHARSHAR, M. Lounes ADJROUD, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antonio CEDIEL, Mme Marie COLAVITA, Mme Sandrine DANDRE, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Elodie DOUMENG, Mme Isabelle DRANCY, Mme Linda FALI, Mme Anne FAURET, M. Marc FEUGERE, M. Bernard FOISY, Mme Claire GABIACHE, M. Brice GAILLARD, Mme Pauline GALLI, Mme Vanessa GHIATI, Mme Emmanuelle GOUILLART, M. Sébastien GUERIN, M. Farid HOUSNI, M. Fabien HUBERT, M. David HUYNH, M. Stéphane JACQUET, M. Stéphane JACQUOT, M. Antoine JOUENNE, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Raphael LACAULE, Mme Pauline LE FUR, M. François LE GOT, Mme Marie-Sophie LESUEUR, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, Mme Juliette MEADEL, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, M. Cédric NICOLAS, M. Antonio OLIVEIRA, M. Philippe PEMEZEC, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Hugo POUPARD, Mme Corinne PUJOL, Mme Christine QUILLERY, M. Patrick REYNIER, Mme Sally RIBEIRO, M. Patrice RONCARI, Mme Laurence SALAUN, M. Jean-Yves SENANT, Mme Isabelle SPIERS, M. Karim TAKI, M. Laurent VASTEL, Mme Christine VICARI, M. Ioannis VOULDOUKIS, M. Patrick WIDLOECHER, Mme Liliane WIETZERBIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Said AIT-OUARAZ à M. Jean-Yves SENANT, M. Philippe ANCELIN à M. Patrick DONATH, M. Jean-Didier BERGER à M. Yves COSCAS, Mme Christielle BERTHIER à Mme Pauline GALLI, Mme Elodie DORFIAC à M. Antoine JOUENNE, Mme Claude FAVRA à M. Etienne LENGEREAU, Mme Severine FONTAINE à M. David HUYNH, M. Mouloud HADDAD à Mme Laurence SALAUN, Mme Aurélia LEMAITRE à Mme Sally RIBEIRO, Mme Muriel POMPONNE à M. Antonio OLIVEIRA, M. Jean-Michel POULLÉ à M. Hugo POUPARD, Mme Gwénola RABIER à M. Paul-André MOULY, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2) Madame Sonia Figueres est désignée pour remplir ces fonctions.

N° CT2026/066

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 27 mai 2026

Objet : Désignation des membres de la Conférence Intercommunale du Logement de Vallée Sud - Grand Paris (CIL)

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 7 avril 2026 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud – Grand Paris du 19 décembre 2017 relative à l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

VU la délibération du Conseil de Territoire du 20 novembre 2018 approuvant la composition de la CIL en trois collèges de représentants,

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris n°2019-6D du 9 juillet 2019 portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux de Vallée Sud – Grand Paris,

VU la Convention intercommunale du logement signée en 2020,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil de Territoire de désigner un représentant de Vallée Sud – Grand Paris au sein du 2ème collège, en tant que réservataire, et un représentant des communes membres au sein du 2ème collège en tant que réservataire,

CONSIDERANT que l'élection des représentants n'a pas lieu à bulletin secret si l'ensemble du Conseil de Territoire le décidé à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – DESIGNE pour représenter l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris au sein du 2ème collège, en tant que réservataire :

- M. Yves COSCAS

ARTICLE 2 – DESIGNE pour représenter les communes membres de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris au sein du 2ème collège, en tant que réservataire :

- M. Karim TAKI

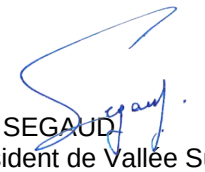
ARTICLE 3 – La présente délibération sera transmise à :
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Maire d'Antony,
- Madame la Maire de Bagneux,
- Monsieur le Maire de Bourg-la-Reine,
- Monsieur le Maire de Châtenay-Malabry,
- Madame la Maire de Châtillon,
- Monsieur le Maire de Clamart,

- Madame la Maire de Fontenay-aux-Roses,
- Madame la Maire de Malakoff,
- Monsieur le Maire de Montrouge,
- Monsieur le Maire du Plessis-Robinson,
- Monsieur le Maire de Sceaux
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 4 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA)

ARTICLE 5 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,



Carl SEGAUD
Président de Vallée Sud – Grand Paris